



Au personnel du Commerce – CP 202,311, 312

Les négociations de secteur sont lancées

Ce mercredi 22 mars, le cahier de revendications a été déposé en front commun auprès de l'organisation patronale Comeos. Cette session a marqué ainsi le début d'un processus de négociation qui s'étalera sur plusieurs mois. Le cahier de revendications est composé de 12 thématiques. Parmi celles-ci, on retrouve notamment :

1. Pouvoir d'achat :
 - a. Augmentation des barèmes et salaires réels en ce compris le RMMG. La norme permet une augmentation équivalente à 1,1% sur deux ans que nous voulons concrétiser en brut pour chacun(e) des travailleur(euses) du secteur.
 - b. Classification de fonctions correspondant aux réalités actuelles et augmentation de la prime syndicale

2. Qualité du travail et encadrement de la flexibilité :
 - a. Réduction du temps de travail collective à 32h/semaine en 4 jours, sans perte de salaire et avec embauche compensatoire.
 - b. Encadrement de la flexibilité : contrat minimum de 28h, durée de travail journalière minimum de 4h pour tous, fixité du roulement, extension de la semaine de 4 jours à tous les contrats et création d'un droit à la semaine de 3 jours, horaire 3 semaines à l'avance, sursalaire pour les prestations avant 8h, horaires flottants, samedis libres, enregistrement du temps de travail, augmentation de contrat après 3 mois d'heures complémentaires ou supplémentaires.
 - c. Sécurité au travail (magasin, dépôt, administration, ...)
 - d. Crédit-temps et fin de carrière (RCC)
 - e. Travail du dimanche

3. Harmonisation des conditions de travail :
 - a. Paiement d'un sursalaire pour les heures tardives (après 18h) pour tous les travailleurs des commissions paritaires 311, 312 et 202 c.-à-d. 50% en semaine, 100 % le samedi.
 - b. Harmonisation de la prime de fin d'année et problématique des shoppings.

4. Encadrement du travail étudiant : Les entreprises usent et abusent du travail étudiant du lundi au samedi, en journée comme en soirée tandis que l'emploi CDI ne cesse de diminuer. Si nous ne sommes pas contre l'emploi étudiant, il ne peut devenir la norme en magasin dans l'intérêt des étudiants comme des travailleurs habituels du commerce.

5. D'autres thématiques importantes seront aussi abordées : formation, réintégration des malades de longue durée, évaluation de la prime garde d'enfants, télétravail occasionnel, évaluation de l'e-commerce.

Plusieurs dates sont prévues à l'agenda entre aujourd'hui et le 26/06.

Les négociateurs auront besoin de votre soutien tout au long de ce processus pour défendre au mieux vos intérêts.

Vos délégué(e)s vous tiendront informées de l'évolution des discussions.

M. Delmée
SETCa-BBTK

J. De Weghe
BBTK-SETCa

D. Latawicz
CNE

C. Van Droogenbroeck
LBC

T. Van Droogenbroeck
CGSLB/ACLVB